


## L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société



### **AXE 1 : Le concept d'innovation sociale en débat**

#### **Atelier 1.1 L'innovation sociale : un concept polysémique ?**

► **Titre de la communication :**

Innovation sociale : pour une conception du changement inscrit dans la continuité.  
L'exemple des associations et des coopératives sociales en Sicile

► **Acronyme :**

[ELIBU]

► **Auteur :**

Elisabetta BUCOLO  
(LISE, CNAM/CNRS)

**« *Innovation sociale : pour une conception du changement inscrit dans la continuité. L'exemple des associations et des coopératives sociales en Sicile* »**

**Elisabetta BUCOLO**

**Sociologue, LISE- CNAM CNRS**

## **Introduction**

«Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier les relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles » (Crises). Compte tenu de ces enjeux, il est essentiel de montrer la portée des processus d'innovation sociale les plus contemporains mais également de prendre en compte leur inscription dans l'« histoire longue ». En effet, le risque de certaines orientations épistémologiques est de tomber dans une explicitation du changement social, apporté par l'innovation, qui resterait « encastrée » dans un regard dichotomique considérant la modernisation uniquement comme le dépassement des référents traditionnels et particularistes. Ainsi, il s'agit de comprendre les formes d'innovation sociale en essayant de les réinscrire dans un « parcours » qui les lie inévitablement à « un héritage culturel ». Dans ce sens, nous avons adopté une perspective de recherche qui considère l'innovation « plus comme un effet de la valorisation des ressources préexistantes que comme la rupture exogène des facteurs qui pourraient la limiter » (Mutti, 1992). En particulier, nous avons voulu montrer qu'il existe des structures sociales dites « traditionnelles » qui peuvent jouer un rôle fondamental dans les processus d'innovation sociale en conduisant jusqu'à des nouvelles formes de gouvernance locale.

Nous développerons une réflexion en deux parties. Dans la première partie de ce texte, nous montrerons l'évolution des apports théoriques en distinguant entre innovation et innovation sociale. Dans la deuxième, nous rendrons compte de nos études de cas, tout d'abord en explicitant les raisons du choix de la Sicile (Italie) comme lieu d'enquête et, ensuite, en relatant de manière plus approfondie nos observations de terrain qui se sont déroulées dans des associations de la Ville de Palerme et des coopératives sociales du village de Corleone.

## **Des références théoriques : de l'innovation à l'innovation sociale**

Par les nouveaux apports de R&D dans l'entreprise, et plus généralement dans le marché, l'innovation est conçue comme un moyen pour favoriser la croissance (Lévesque, La jeunesse-Crevier, CRISES, 2005 : 38). Ainsi dans la perspective d'un développement économique, l'intérêt des économistes se porte sur les innovations technologiques et scientifiques, notamment à partir des années 1980. Ils identifient trois facteurs de croissance : le travail, le capital et l'innovation. Les entreprises introduisent de l'innovation dans les prestations qu'elles offrent, dans le procédé d'élaboration de ces prestations, dans l'organisation de l'entreprise ou dans les approches marketing (Hermel et Louyat, 2008 : 18). Dans ce sens, les critères pour

définir l'innovation sont rattachés à la mise sur le marché et/ou l'intégration d'une nouveauté (un composant, une méthode) dans la production, tels qu'identifiés dans le *Manuel de Frascati* de l'OCDE<sup>1</sup>. « Les activités d'innovation technologique recouvrent l'ensemble des démarches scientifiques, technologiques, organisationnelles, financières et commerciales, y compris l'investissement dans de nouvelles connaissances, qui mènent ou visent à mener à la réalisation de produits et de procédés technologiquement nouveaux ou améliorés » (OCDE, 2002 : 19).

Dans les recherches en sociologie, l'innovation « sort » de l'entreprise pour être plus largement identifiée à un processus social. Un seul critère est retenu pour la définir : *une innovation est une invention qui s'est répandue*. Cela veut dire qu'une fois pensée, elle a été expérimentée et adoptée par d'autres groupes, *par* et *dans* un milieu social (Gaglio, 2011 : 2). Les innovations s'inscrivent ainsi dans un cadre social bien déterminé et elles dépendent du contexte dans lequel elles sont nées. Ainsi, toute innovation implique une appropriation du « corps social » qui n'est jamais immédiate ou complète et qui se déploie tout au long d'un processus de transformation d'une invention en innovation (Alter, 2005 : 9). Le caractère non immédiat de son appropriation tient au fait que l'innovation s'inscrit dans un ensemble composite de relations et de lieux (Fontan, 2008) ainsi que dans une « antériorité » de représentations culturelles et de valeurs (Alter, 1998 : 130).

Plus particulièrement, dans les activités de service dont la finalité sociale et civique est essentielle, l'innovation est questionnée autrement et notamment lorsqu'il s'agit des activités de service (publiques, privées ou associatives) orientées vers la réduction du chômage, le développement humain, la cohésion sociale, la réduction des inégalités (Djellal et Gallouj, 2009 : 61). Dans ce cas, certains économistes préconisent une perspective de recherche dite de *différenciation* (Gallouj, 1994), pour distinguer l'innovation telle que développée en milieu industriel et l'innovation dans les services. Cette approche vise, à mieux valoriser, d'une part les objectifs socio-économiques et socio-politiques en tant que composantes spécifiques de l'innovation dans les services, et d'autre part, la capacité des individus et des organisations « de trouver des solutions innovantes de type *bottom-up* afin de répondre à des problèmes locaux et aux intérêts et valeurs des communautés impliquées » (Djellal et Gallouj, 2009 : 73). Dans ce sens, l'innovation dans les services s'apparente à l'innovation sociale, « l'innovation pour le secteur public et le secteur tertiaire demeure surtout, mais non de façon exclusive, sociale, puisqu'il s'agit avant tout de services (interventions, approches, pratiques) » (Dandurand, 2005 : 381).

Cependant, si tout processus d'innovation a une dimension sociale, au sens où il est marqué à chaque étape par des rapports sociaux (Alter, 2005 ; Callon dans Klein et Harrisson, 2007), il reste que toute

---

1 OCDE, Manuel de Frascati. Méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental, Paris, 2002.

innovation n'est pas exclusivement sociale. Ainsi en se référant à sa dimension normative, certains auteurs insistent sur le fait que c'est seulement lorsque l'innovation a trait à des finalités de solidarité que l'on peut véritablement parler d'innovation sociale (Nussbaumer et Moulaert dans Klein et Harrisson, 2007). Pour d'autres auteurs, la spécificité de l'innovation sociale viendrait plutôt des caractéristiques de son émergence, de la nature de son « milieu d'origine » : « l'innovation sociale émerge plus souvent d'initiatives citoyennes et, en amont ou en aval, des retombées de la recherche en sciences sociales et humaines, voire en arts et en lettres » (Dandurand, 2005 : 382). D'autres recherches insistent sur le rôle et la posture des acteurs sociaux qui se mettent « en mouvement face à ce qu'ils considèrent être une montée des inégalités dans une société marquée par le tout marché » (Degavre et Nyssens, 2008 : 82). Aussi, pour d'autres, l'innovation sociale est liée à la transformation sociale et réside dans « la capacité à envisager d'autres options que la reproduction et contribue à la transformation des organisations et des institutions » (Bouchard, 2006 : 1).

Ces différents apports théoriques peuvent être ramenés à deux conceptions de l'innovation sociale, l'une plutôt *fonctionnaliste* et l'autre *transformationniste* (Bouchard, 2006 : 3). Dans la première conception, on met davantage l'accent sur l'apport de l'innovation en termes de réponses à des problèmes sociaux. Ainsi, les innovations sociales créent des services sociaux répondant à des demandes auxquelles ni l'État ni le marché ont su ou voulu apporter des réponses. Ce qui demande des outils nouveaux (gouvernance, organisation du travail, hybridation des ressources, ...) et des relations renouvelées des acteurs prestataires avec les destinataires de l'action. Dans la conception *transformationniste*, en revanche, on considère que la résolution de problèmes sociaux, apportée par ces mêmes services, s'inscrit dans une perspective plus large de transformation du cadre institutionnel. Il s'agit davantage d'un « processus de production de l'institutionnalité, contribuant à instituer de nouvelles pratiques, normes et règles, qui sont fondées sur des valeurs de solidarité » et qui ont une visée de transformation sociale et politique (Bouchard, 2006 : 6).

Cette distinction nous semble être pertinente pour une lecture de l'innovation sociale « par paliers », dans laquelle on sache distinguer les différentes étapes d'un processus qui reste complexe et qui n'est en aucun cas une « rupture radicale ». Nous essayerons de l'illustrer à partir des études de cas mobilisés en Sicile.

## La Sicile : un contexte « complexe »

Les distorsions du contexte économique et politique du Sud de l'Italie, dues en grande partie aujourd'hui à la présence de réseaux criminels, ont été comprises par une certaine littérature académique (Putnam, 1993)<sup>2</sup> uniquement par l'explication « culturaliste » de l'absence de « sens civique » due au long cours de l'histoire. Cette explication trouve son origine dans les travaux s'inspirant du « *familialisme amoral* » (Banfield, 1958)<sup>3</sup> qui considèrent les habitants du Sud comme étant incapables de mobiliser des attitudes morales envers les autres, au-delà de leur sphère privée. Selon ces approches, les conditions de rareté, d'incertitude et de précarité ne peuvent qu'enclencher des conduites de conflit et de compétition entre les personnes du Sud du fait de leur propension innée à l'amoralité envers l'extérieur, envers le public. Ces sociétés, ainsi structurées, ne sont pas capables de coopérer, ni pour le changement social et politique, ni pour le développement économique. De ce fait, il paraît impossible que toute action de changement, toute innovation sociale produisant des effets significatifs dans l'espace public, puisse se développer en Italie du Sud.

Cet imaginaire sur le Midi non seulement traverse d'importants milieux intellectuels et culturels mais il persiste, enraciné dans le lexique et les manières de penser d'une grande partie de la classe politique et intellectuelle italienne. Le schéma dualiste construit autour du paradigme de l'opposition entre le Nord de l'Italie riche car imprégné de civisme, d'une part, et un Sud pauvre et clientéliste, d'autre part, est aujourd'hui un obstacle majeur à la compréhension du changement social et politique. Á notre sens, une lecture plus complexe s'avère nécessaire. En effet, comme le montrent Cersosimo et Donzelli (2000 : 87) « le manque ou l'insuffisance de croissance dans un contexte territorial de relations civiques horizontales, de règles justes, de comportements partagés, ne se présente point comme un caractère anthropologique pré-

---

2 Dans son ouvrage fondateur, consacré à étudier le décalage entre le Nord et le Sud de l'Italie en termes de développement économique et institutionnel, Putnam (1993) essaye de montrer comment en Italie, depuis la politique pour l'autonomie régionale des années 70, la démarcation entre le Nord et le Sud est devenue encore plus évidente. En effet, malgré une politique nationale identique, on peut observer, entre les régions italiennes, des écarts de performance très importants. La thèse défendue par Putnam, après ses observations, est que cet écart est dû à la différence entre les stocks de capital social, plus importants dans le Nord et relativement faibles, voire inexistantes dans le Sud. Ainsi le développement des régions du Nord serait dû à leur tradition d'engagement civique et d'organisation d'actions sociales communautaires. En effet, par ce biais, les citoyens sont liés entre eux, par des relations de confiance largement répandues qui renforcent l'action horizontale de réseaux sociaux et politiques. Le pôle opposé aux communautés civiques du Nord, serait l'*incivisme* des régions méridionales, comme la Sicile et la Calabre. Aucune conception de citoyenneté, aucun engagement social et culturel ne trouverait place ici. Le clientélisme et la gestion du pouvoir politique, laissés aux affaires privées de quelques notables, entraîneraient ces régions dans un cercle vicieux de sous-développement, sans aucun contrôle citoyen possible. Aux arguments historiques, Putnam ajoute d'autres raisons de caractère culturel pour justifier la différence entre Nord et Sud en Italie. Il s'inspire des études d'un politologue de l'Université de Harvard, Edward C. Banfield. Dans un ouvrage de 1954, *The moral basis of a backward society*, il constate le manque de solidarité entre les gens d'un petit village du Sud de l'Italie, en imputant la cause de cela à ce qu'il appelle le *familialisme amoral*.

3 Banfield Edward C., *The moral basis of a backward society*, The Free Press, USA, 1958. Cette définition restera figée dans le langage sociologique et anthropologique, et elle trouve aujourd'hui une nouvelle envergure par le biais des études sur le capital social. Putnam, Coleman et Fukuyama y font directement référence dans leurs écrits.

acquis, mais, au contraire, comme le résultat d'une stricte interaction entre société et institutions, entre action publique et organisation communautaire, entre pratiques de vie et valeurs de référence ». Certes, les liens communautaires, familiaux et amicaux, ainsi que les relations de voisinage, la confiance et le respect peuvent évoquer la permanence de liens autocentrés et « amoraux », selon la définition de « *familialisme amoral* ». Mais cette approche, tout en contribuant à apporter des éléments de réflexion importants dans le débat scientifique sur l'innovation et le changement, s'avère trop rigide et, *a fortiori*, réductrice pour lire la réalité méridionale et plus particulièrement la nature des interrelations sociales au Sud, de la famille jusqu'à l'association.

Dans cette perspective, on a « déplacé le regard » en envisageant certains traits de la société méridionale davantage comme des opportunités ou des ressources que comme des écueils. En adoptant cette perspective, nous avons essayé de montrer que d'une part, certaines spécificités de la culture méridionale, sicilienne en particulier, tels les liens traditionnels ne sont pas *a priori* des facteurs de blocage de l'innovation sociale. Et d'autre part, que certains éléments de contexte peuvent avoir des impacts notables sur les processus d'innovation. Dans ce sens, nous avons discerné les processus d'innovation sociale mobilisés par des acteurs associatifs et coopératifs diversement impliqués dans la production de changement au niveau territorial et capables de générer des formes d'interaction novatrices avec les pouvoirs publics locaux.

Notre enquête de terrain a été orientée essentiellement en direction des associations de quartier dans la ville de Palerme et des coopératives sociales dans le village de Corleone, en Sicile. L'activité des associations de quartier qui gèrent des centres sociaux consiste à organiser des activités d'animation auprès des habitants pour l'insertion sociale et contre l'exclusion économique. En ce qui concerne les coopératives sociales que nous avons rencontrées, elles gèrent, notamment, au nom de la loi 109/96<sup>4</sup>, des biens confisqués à la criminalité organisée et de ce fait elles sont directement impliquées dans la mise en œuvre d'une politique publique locale dans le village de Corleone. Les territoires dans lesquels nous nous sommes rendus sont caractérisés par deux facteurs déterminants : un niveau très élevé d'exclusion qui implique des conditions de vie très pénalisantes et une forte persistance de référents traditionnels (Ginatempo, dans Meloni, 1997 : 367). Bien que très différentes dans leurs modalités d'inscription dans le contexte dans lequel elles opèrent, ces expériences nous semblent liées par la nature de leur engagement civique, attachée aux questions de légalité et lutte contre la criminalité et parce que, selon nous, sans l'action des unes, les autres n'auraient pas pu se développer de la même manière.

---

4 Le texte de la loi 109/96 "*Disposizioni in materia di gestione e destinazione di beni sequestrati e confiscati*" a été publié dans la Gazzetta Ufficiale N. 58 du 9 Mars 1996.

## L'innovation sociale et l'héritage culturel

Comme le montrent Nussbaumer et Moulaert (2010) les processus d'innovation sociale se situent dans des contextes définis en termes de cadre territorial, institutionnel et de disponibilité de ressources humaines. D'autre part, la trajectoire historique détermine des « héritages » pouvant être réappropriés ou réactualisés dans le processus d'innovation. Parmi ces héritages, l'héritage culturel représente une donnée centrale. De ce fait, les « croyances fortes » dont sont armés les « innovateurs » (Gaglio, 2011 : 58) se heurtent aux « croyances » déjà en place. Toutefois, il est possible de concevoir ce processus davantage comme une « prolongation de la réalité telle qu'elle existe déjà », plutôt que comme une « rupture ». Nous nous sommes donc efforcés, dans le cas des centres sociaux de quartier gérés par des associations, de lire « le système de transformations dont la situation actuelle hérite » (Laborier, 2003 : 442) et nous avons analysé leurs activités en suivant cette approche.

Les centres sociaux de quartier<sup>5</sup> se définissent comme des lieux d'innovation, des laboratoires pour une nouvelle « citoyenneté sociale » (Crisantino, 1990 : 18) et ceci dans l'espace de la proximité territoriale. La finalité est, en effet, la réhabilitation du territoire par l'action directe des habitants mais celle-ci passe par l'accompagnement des publics (enfants, familles, personnes âgées) par des équipes de salariés et de bénévoles. La gestion des centres sociaux est confiée à un pôle dirigeant (sorte de Conseil d'Administration) composé principalement d'habitants ou de bénévoles qui viennent d'autres quartiers. Ce pôle est ouvert à tous ceux qui se donnent comme tâche principale la définition de projets collectifs et la mise en place d'initiatives, à partir de la demande des habitants. Dans cette perspective, la participation des habitants-usagers concourt à faire évoluer les participants dans la définition de leurs droits et de leurs devoirs. Elle s'accompagne d'un cheminement autour des « solutions possibles » de sortie de la paupérisation et des formes de dépendance à la criminalité organisée. Ces associations, tout au long de leur mobilisation collective, apprennent et accompagnent les habitants à reformuler leurs revendications dans des termes plus universalistes. Elles créent des micro-espaces d'action civique dans lesquels se tissent des formes diverses d'interrelation désintéressée. Leur activité consiste à réinterpréter et mobiliser de manière sélective les liens traditionnels (en valorisant ou dénaturant certains éléments), pour produire des formes

---

5 Les méthodes d'intervention des animateurs sociaux, bénévoles et salariés, dans les quartiers, se sont fortement inspirées de l'action éducative et sociale de Dolci, sociologue et éducateur qui, durant les années 1950 à 1970, anima en Sicile nombre d'autres initiatives civiques, dont un Centre éducatif pour enfants. Il s'agissait d'un centre socioculturel dont l'objectif était de mobiliser la participation des enfants, mais également celle des adultes, afin d'activer des dynamiques démocratiques qui mettent les personnes en capacité de témoigner et revendiquer leurs propres droits. « Le centre éducatif est en train de devenir, au sein des familles, une occasion de remise en question des rapports familiaux, un levier pour faire vaciller une partie de l'ancienne structure sociale, économique et politique. Le travail que nous faisons a comme objectif non seulement de faire grandir les enfants, mais aussi, à travers eux, de pénétrer les familles, influencer sur leur mentalité, en créant et en faisant valoir des nouveaux fronts démocratiques » (Spagnoletti, 1977 : 141).



d'innovation sociale, se situant dans la capacité à transformer des événements privés et particularistes en événements significatifs pour les autres et ayant un impact dans la sphère publique.

Dans ce sens, les acteurs associatifs investissent certains registres traditionnels qui gèrent et contrôlent le territoire pour les transformer en moyens visibles d'action civique collective. A notre sens, la portée innovatrice des activités de ces associations consiste en ce travail permanent de valorisation et de transformation des référents communautaires traditionnels, en solidarités interpersonnelles plus larges menant à un degré de généralisation tel, qu'elles peuvent être des vecteurs d'esprit civique. Dans ce sens, ces associations de quartier nous semblent pouvoir remplir un rôle d'« agents de l'innovation » tel que défini par Mutti (1991 : 164) car elles ont un rôle « actif » dans la mobilisation de processus d'innovation sociale.

Les centres sociaux de quartier, se trouvent à la croisée d'un contexte culturel composite entre familialisme, vécu traditionnel, réseaux mafieux, réseaux d'entraide, solidarités familiales. Le vécu concret et quotidien des habitants qui bénéficient et animent ces centres sociaux, est forcément « immergé » dans ce contexte et la mobilisation de ces réseaux relationnels et solidaires est précieuse en tant que ressource pour l'innovation, mais elle n'est pas évidente. Nous avons pu constater que, entre les habitants, des réseaux de solidarité et d'entraide existaient bien avant l'arrivée des associations. La petite taille des quartiers facilite les relations entre les gens qui se côtoient dans des espaces de proximité comme l'Eglise, le bar, la place centrale. Les personnes liées souvent entre elles par des liens de parenté, en général connaissent les besoins des habitants en difficulté et interviennent pour faire face à leurs problèmes. Ce réseau d'entraide dans les quartiers est déterminé par des solidarités familiales élargies. Les informations qui mobilisent la solidarité entre les gens circulent dans les échanges quotidiens, le plus souvent, au sein de la « cour ». Les faits de la vie des habitants y sont racontés par la voix des femmes. Leurs jugements et leurs échanges, ont un poids fort car ils pénètrent la sphère du privé : « au sein de ces familles, la femme a encore une fonction particulière, un rôle spécifique qui précède l'égalité entre les sexes. C'est le rôle de la transmission des savoirs traditionnels, ... ou des formes d'ethos dans les relations sociales » (Di Nola dans De Spirito 1993 : 45). Par ce canal, l'information circule et si quelqu'un est en difficulté il ne restera pas isolé. Dans l'ensemble des récits recueillis, il apparaît clair que les personnes ont une capacité de résoudre les situations d'urgence du quotidien en ce qui les concerne directement mais également en ce qui concerne les problématiques de leurs voisins. Pouvoir bénéficier du réseau d'aide au sein de la communauté génère de la confiance mais peut vouloir dire se plier au jugement des autres pour montrer qu'on en est « digne » en cas de besoin. Par ailleurs, dans certains quartiers, cela n'est pas toujours synonyme de relations d'entraide désintéressées. En effet, les habitants, sont continuellement confrontés aux réseaux mafieux qui envisagent l'aide en termes de protection et de soumission et qui en font un instrument efficace de gestion de leur pouvoir local. Comme le montre Lombardi Satriani (1993 : 35), « une partie de la terminologie mafieuse est véhiculée depuis le

langage familiste et tend à activer les mêmes mécanismes solidaires vers l'intérieur et variablement agressifs vers l'extérieur ». Il y a certes une utilisation de l'analogie entre des valeurs mafieuses et des valeurs traditionnelles, mais il y a aussi un radical détournement des finalités car la culture populaire n'a pas de finalités d'assujettissement. Comme les habitants, les associations se confrontent à la présence invasive de la criminalité organisée de type mafieux. La mafia qui puise dans les mêmes référents identitaires traditionnels mais les détourne dans le sens du contrôle du territoire, de la gestion des relations par la violence, de l'attribution arbitraire de biens et de services. Elle se distingue des autres organisations criminelles par sa capacité d'enracinement dans un territoire, « les mafieux tendent à entremêler des réseaux sociaux à haute densité et à manipuler à leur profit des réseaux relationnels aux finalités diverses » (Sciarrone, 2000 : 35 à 56). Dans ce sens, ils ont une grande capacité à utiliser et à manipuler les relations sociales familiales : capacité de nouer des relations, d'instaurer des échanges, de créer des liens de confiance, de stimuler des obligations et des faveurs réciproques. Ainsi, le modèle de *familialisme* est détourné, élargi et étendu jusqu'à l'utilisation instrumentale du langage qui s'y réfère par la subculture mafieuse qui cherche à inscrire les valeurs traditionnelles attachées aux solidarités familiales, dans le cadre de l'éthos mafieux. Ce processus identitaire est renforcé par un contexte de carence. Du fait de l'inadéquation croissante entre offre et demande de biens et de services sociaux, la mafia a pu instaurer une forme particulière de régulation sociale en instrumentalisant les fonctions sociales de l'Etat (Champeyrache, 1999).

Or, du fait de la spécificité du contexte culturel où œuvrent les centres sociaux de quartier, le potentiel d'innovation sociale dépasse le seul réaménagement organisationnel finalisé à la réponse à des besoins identifiés, puisqu'il touche au cœur des rôles sociaux attribués : « lorsqu'il y a ajustement réciproque entre forme organisationnelle et forme institutionnelle, les innovations locales entrent souvent en contradiction, de manière plus ou moins profonde, avec le système institutionnel macro-social » (Bélanger, Lapointe, et Lévesque, 1998 : Introduction). Ainsi, à la modification des régimes organisationnels précède une phase indispensable de délibération entre les parties prenantes pour donner corps à leur demande sociale, exprimer leur besoin, commencer à formuler des possibles réponses. Cependant, la construction conjointe de l'offre et de la demande ne peut se faire que suite à la définition d'un socle commun de référence sous-tendu par un corpus de normes, de règles et de valeurs partagées qui sont forcément en décalage, « hors norme », par rapport au contexte institutionnel en place, au niveau micro (le quartier) comme au niveau macro (les politiques publiques, les réseaux mafieux, ...). Dans le cas des associations qui gèrent les centres sociaux de quartier, il s'agit d'un projet commun partagé qui s'inscrit dans le rappel des droits et des devoirs citoyens et par rapport à la question de la légalité et la lutte à la mafia.

## L'antimafia sociale

Les associations du mouvement anti-mafia<sup>6</sup>, dont les centres sociaux font partie, ont contribué à porter la question politique de la lutte contre la criminalité organisée au centre du débat public. Ainsi, un nombre significatif d'associations bien qu'œuvrant dans les secteurs classiques de l'action sociale et médico-sociale, n'ont pu rester neutres par rapport à la question mafieuse. En conséquence, la dimension politique a investi inévitablement le *modus operandi* des autres initiatives coopératives et associatives en Sicile. Notamment, durant les années 1980 et 1990<sup>7</sup>, on passe de « l'affirmation des besoins » à l'affirmation des « droits de citoyenneté ». Le bénévolat et les formes d'engagement citoyen continuent de progresser dans le sens d'une participation et d'une ouverture accrues vers les questions d'ordre « civique ». Certains analystes (Catalabiano, 2007 : 141-177), identifient l'évolution de l'engagement civique en Sicile comme un événement nouveau : « De nombreux activistes, chaque jour, se réunissent en associations, comités et groupes spontanés. Il s'agit d'une mobilisation spontanée, qui a pour objectif d'être présente dans les communautés rurales et dans les quartiers urbains où les *cosches* contrôlent la collectivité ... quelque chose a changé grâce à l'engagement social et politique de ces citoyens ». Cependant, s'il est vrai que nombre de ces initiatives associatives se constituent sous l'effet de l'urgence sociale, bien d'autres s'inscrivent dans une tradition associative plus longue. De ce fait, à notre sens, l'apport en termes d'innovation sociale n'est pas à chercher du côté de l'émergence associative mais plutôt du côté de la modification du paradigme politique qu'elles mobilisent. Un observateur montre bien dans quel contexte naissent ces nouvelles initiatives durant les années 1990 : « Il s'agit d'une nouvelle volonté de faire face à un phénomène comme la mafia en termes constructifs et associatifs. Ceci a été formalisé dans la création d'un nouveau type d'action volontaire qui est celui de l'action bénévole civile. C'est une forme de rachat civil de notre terre. Faire aujourd'hui une manifestation antimafia paraît tout à fait normal. Mais avant, quand ils se réunissaient, ça ressemblait à une réunion de francs maçons. L'hégémonie mafieuse était au plus haut de son pouvoir »<sup>8</sup>.

Le travail embryonnaire des centres sociaux dans les quartiers de Palerme a donc contribué activement à la mobilisation citoyenne en opérant un changement majeur dans le discours autour de la mafia. Comme le montre Briquet (1999 : 141 à 154), la mafia devient un sujet prioritaire de débat public. Il se créera un consensus partagé sur le paradigme mafieux<sup>9</sup> : « Une telle reconnaissance doit beaucoup à la

---

6 Arci, Centro di documentazione "Giuseppe Impastato", Centro sociale "San Francesco Saverio", Libera, Mezzocielo, Palermo anno uno, Promemoria Palermo, Scuola di formazione etico-politica "Giovanni Falcone".

7 La législation nationale en matière de bénévolat (266/91) et de coopération sociale (361/91) légitime l'action de ces initiatives sociales et économiques dans leur participation à la définition de l'Etat social. Si les premières expériences de co-construction de l'action et de la politique sociale locale se mettent difficilement en place, elles modifient radicalement la perception de ces initiatives considérées désormais comme des interlocuteurs compétents dans l'identification des besoins et dans la définition des modalités de réponse.

8 Entretien avec Dino Paternostro, sociologue, décembre 2000.

9 Nous utilisons ici la définition de paradigme mafieux au sens utilisé par Pezzino, « Nascita e sviluppo del paradigma mafioso », dans Aymard, Giarrizzo, Storia d'Italia. La Sicilia, Einaudi, 1987, p. 903-982.

mobilisation d'individus et de groupes qui ont pris en charge le travail d'analyse et la dénonciation de la mafia ». Les associations du mouvement anti-mafia, ont produit un travail considérable pour conduire à une certaine homogénéité dans les interprétations multiples du phénomène mafieux. Elles ont fait prévaloir un « modèle d'interprétation des relations entre mafia et politique dont la véracité est en quelque sorte attestée par le consentement collectif qu'il rencontre et officialisée par les ratifications institutionnelles dont il fait l'objet ». Et cela est d'autant plus significatif que ce modèle se pose en contrepoint d'une analyse « culturaliste » du paradigme mafieux selon laquelle la mafia serait intrinsèque à la nature même des siciliens, et à rattacher à leur « mentalité archaïque »<sup>10</sup>. Ce modèle a longtemps permis une banalisation, voire une négation, de la perversité du système de connexion entre le monde politique local et national et la mafia. La constitution de ce consensus autour de la question mafieuse est ainsi la résultante d'un processus d'innovation sociale assez complexe porté par les associations. La société civile sicilienne trouve par ce biais, une nouvelle légitimité car elle est porteuse du débat public sur la mafia qui commence à faire un large consensus. Cet élan civique conduit à une reformulation des engagements politiques des partis et contribue au renouveau du leadership gouvernemental local et celui des agendas politiques nationaux.

---

10 Pour plus d'approfondissements sur cette question voir Briquet Jean-Louis, « Comprendre la mafia. L'analyse de la mafia dans l'histoire et les sciences sociales », POLITIS, 1995, vol.8, n.30, pp. 139-150 et Umberto Santino, *La mafia interpretata. Dilemmi, stereotipi, paradigmi*. 1995, Rubbettino, Catanzaro.

## L'innovation sociale et le cadre institutionnel

Dans ce sens, nous avons observé les modalités d'application territoriale de la loi 109/96 qui concerne les « *Dispositions en matière de gestion et de destination des biens séquestrés ou confisqués* » à la criminalité organisée. Cette loi, qui prévoit l'utilisation sociale de ces biens, est le résultat d'une production de normes de type « *bottom up* », selon l'expression de Belley (cité par Commaille, 2000 :22) définissant ainsi la production d'un « droit immergé dans le social produit et mis en œuvre par ou avec les concours des acteurs sociaux ». En effet, elle est l'aboutissement de la mobilisation de la société civile en Sicile, telle que nous l'avons décrite, et plus particulièrement d'un réseau d'associations appelé *Libera*. Les associations membres du réseau ont été à l'origine d'une pétition permettant la proposition, au Parlement italien, d'un projet de loi d'initiative populaire<sup>11</sup>. La mobilisation de la société civile autour de cette proposition s'est faite sous le slogan « *une loi pour la restitution aux citoyens de ce qui leur a été volé (en italien : il maltolto)* ». Dans cette loi<sup>12</sup>, il est question des modalités d'application pour la destination de l'ensemble des biens immeubles et meubles confisqués ou séquestrés à la criminalité mafieuse. Ainsi, il est défini que, notamment pour les biens immeubles (fonds de terres, logements, bâtiments, ...) s'ils ne sont pas utilisés par l'Etat pour des finalités publiques, ils doivent être confiés aux Communes dans lesquelles les biens sont situés et doivent être utilisés à des fins sociales. Cela veut dire qu'ils doivent être assignés et gérés à titre gratuit par des coopératives sociales et des associations, inscrites au registre des Onlus<sup>13</sup>.

Il s'agit d'un dispositif innovant qui nécessite, pour sa réussite, une grande synergie entre les acteurs institutionnels et les acteurs de la société civile sur chaque territoire concerné. En ce qui concerne ces derniers, nous avons rencontré des membres de quatre coopératives sociales qui gèrent des biens confisqués à des *boss* mafieux siciliens dans le village de Corleone et de ses alentours, ainsi que des représentants institutionnels qui interviennent dans l'application de ce dispositif. Nous avons donc cherché à mieux explorer les modalités d'interaction entre ces acteurs aux profils différents. En effet, comme on a pu l'affirmer, le degré d'innovation dépend largement de la nature des valeurs de la société dans son ensemble. Ayant une visée transformatrice, les innovations sociales que nous avons étudiées traduisent, au delà de la recherche d'une amélioration ou d'une réponse, des aspirations à d'autres modèles de société. Pour ce faire, il est également nécessaire que les politiques publiques se positionnent dans un rôle de facilitateurs de

---

11 Ce dispositif permet à des citoyens, au moins 50 mille signataires favorables, de présenter au Parlement un projet de loi qui doit être discuté et voté. Entre 1994 et 1995, *Libera* a réussi à faire signer à plus d'un million de personnes ce projet qui deviendra la loi nationale 109/96.

12 Cette loi vient compléter, et rendre plus efficace, un précédent dispositif législatif voté en 1982, dit « la loi Rognoni-La Torre », qui signa un vrai changement dans la législature contre la criminalité organisée. Elle introduira, en effet, l'*art. 416 bis* du code pénal qui définit de manière explicite, et pour la première fois dans la législation italienne, le délit d'association pour des actes criminels de caractère mafieux et la confiscation des biens patrimoniaux des personnes reconnues coupables d'association mafieuse.

13 Il s'agit d'un Registre National des Organisations non lucratives d'utilité sociale (ONLUS), auprès du Ministère des Finances auquel des associations, coopératives sociales, fondations et toute autre organisation faisant la preuve de son utilité sociale, doivent s'inscrire pour bénéficier de dispositifs fiscaux spéciaux.

l'innovation sociale : « Un certain nombre de facteurs politiques et administratifs doivent être réunis pour permettre un recours systématique aux innovations sociales dans les territoires ; en second lieu, la place politique accordée aux innovations sociales apparaît cruciale pour comprendre les déterminants des politiques locales » (Loncle, 2005 : 401). Lorsque cela n'est pas le cas, le processus de reconfiguration institutionnelle, bien qu'inéluctable, peut être très lent : « L'opposition entre les pratiques innovantes et l'adhésion prolongée à un modèle qui correspond de moins en moins à la réalité - ce qui révèle l'intransigeance de ses défenseurs - finit par s'effondrer, même si le modèle cohérent à mettre en place reste à inventer, sans parler de son application » (Racine, 2000 cité par Mendell, 2006 : 5).

Cela concerne en particulier le contexte institutionnel, garant des règles et des normes communes, et le contexte politique, qui doit être inclusif. Il s'avère donc indispensable de prendre en compte le rôle de l'action politique dans le soutien à l'innovation sociale. Nous nous sommes donc attachés à analyser, de manière très concrète, les modes opératoires sur lesquels se fonde l'ensemble du dispositif pour rendre compte de sa spécificité mais également des innovations qui ont pu voir le jour et qui ont été source d'inspiration pour d'autres acteurs sur d'autres territoires. Au terme de cette réflexion, ce qui nous a intéressés est de savoir si le degré d'interaction entre pouvoirs publics locaux, associations et coopératives sociales, dans le cadre de l'application de la loi 109/96 donne lieu à des formes innovantes de gouvernance locale par la co-construction d'action publique. A l'égard des analyses faites jusqu'à ici, cette question nous paraît importante car elle peut montrer que les formes d'engagement citoyen telles que mobilisées par les acteurs associatif et coopératif, peuvent donner lieu à des changements tangibles dans le cadre institutionnel. En dépit d'une analyse statique de la société civile sicilienne, ces apports montrent que les observations peuvent aller plus loin pour constater l'existence de formes diverses d'interaction, certes embryonnaires et expérimentales.

A l'aide de la grille d'analyse proposée par Jones (1970)<sup>14</sup> pour identifier et suivre le processus de développement d'une politique publique, nous essayerons de proposer une lecture schématisée et analytique des argumentations défendues jusqu'ici. En effet, en utilisant cette grille et en l'adaptant à notre problématique et à notre analyse, il est possible d'isoler les phases qui scandent l'évolution d'une politique publique : la mise sur agenda, la formulation de la demande sociale, la formulation des solutions, la prise de décision finale. Il s'agit pour nous de voir de quelle manière et à quel niveau la co-construction entre acteurs publics locaux et acteurs associatifs est vérifiable et éventuellement innovante. En ce qui concerne la première phase, la mise sur agenda, dans le cas analysé, il y a certainement une forme de dépassement de la dimension arbitraire de l'agir politique par l'introduction d'un apport externe via l'expression des coopératives sociales. Dans ce sens, les coopératives sociales, et les associations se mobilisant à côté des

---

14 Jones, *An Introduction to the study of Public policy*. Cité dans Levêque A. (2008), "La sociologie de l'action publique", dans Frere Bruno et Jacquemain Marc, *Epistemologie de la sociologie : Paradigmes pour le XXI siècle*, de Boeck université, Belgique.

collectivités locales, ont participé à rendre perceptible le problème mafieux comme un problème de société dont la portée est d'ordre politique, donc relevant des compétences des autorités publiques et non pas seulement des réseaux de mobilisation de la société civile. Ainsi, la construction progressive d'une représentation du problème a impliqué, comme on a pu l'analyser dans la première partie de ce texte, l'identification de référents communs ainsi qu'un processus de légitimation entre les acteurs associatifs et institutionnels, qui a permis, in fine, d'insérer ces problématiques d'abord dans l'agenda politique national et, ensuite, dans l'agenda politique local. Pour ce qui est de la deuxième phase, la formulation de la demande sociale, les coopératives sociales deviennent, dans des instances innovantes installées dans le cadre du dispositif, comme les « tables techniques de concertation », des « porte-parole » de la demande de la collectivité. Ainsi, il est entendu entre les parties de la négociation que le besoin exprimé n'est pas celui privé des coopératives mais l'expression d'un besoin d'une partie de la collectivité, du fait de leur rôle direct dans la gestion des biens qui appartiennent, de fait, à l'Etat. Cette demande exprimée et « collectée » par les coopératives participe, en définitive, à identifier le problème et à le traiter. Ensuite, dans la troisième phase, la formulation des solutions, les coopératives sociales, aussi bien que les représentants des associations et les acteurs institutionnels, mobilisent des compétences multiples, et toutes légitimes, pour chercher des solutions aux problèmes identifiés. Les acteurs de la société civile ont ainsi un rôle consultatif dans des instances *ad hoc* comme le « consortium des communes » pour identifier avec les représentants institutionnels, la meilleure destination du bien confisqué. Dans cette phase, le rôle consultatif des associations comme *Libera* peut avoir un poids qui n'est pas négligeable dans la formulation des solutions qui conduiront à la décision finale. Leur compétence dans le cadre du dispositif de la loi ainsi que le rôle de garant qu'ils sont vis-à-vis de l'opinion publique, lui accordent une place tout à fait exceptionnelle. Dans ce cadre, les acteurs institutionnels et associatifs ont des ressources inégales pour faire valoir leurs projets ainsi les « tables techniques de concertation » donnent lieu à des débats qui ne sont pas forcément consensuels, mais qui permettent de co-construire des réponses adaptées à l'innovation portée par le dispositif. Cela passe également, par l'évaluation des contraintes et des coûts aussi bien que des conséquences en termes politiques (acceptabilité sociale du projet). *In fine*, en ce qui concerne la dernière phase, la prise de décision finale, elle reste entre les mains des pouvoirs publics locaux car les différents acteurs sociaux n'ont pas de pouvoirs décisionnels octroyés. Mais, comme on peut le constater, la capacité d'influence des associations et des coopératives est assez importante car elles participent à reformuler, amender, voire transformer, le contenu de la politique publique par sa mise en œuvre. Il s'agit de ce que Levêque (2008, p. 61-62) appelle les « effets de rétroaction du processus de mise en œuvre sur le contenu de la politique publique ».

C'est par l'imagination d'autres possibles, par l'innovation, que le dispositif a pu se consolider et évoluer. Les interrelations entre les acteurs institutionnels et les acteurs associatifs ont participé en effet, à changer le dispositif de la loi 106/96 : l'introduction de l'appel d'offre pour la désignation des membres des

coopératives, la constitution du Consortium des Communes, l'utilisation de clauses sociales dans le marchés publics au bénéfice des projets portés par la société civile, etc .... Ce sont tous des dispositifs innovants qui ont été créés ou testés au fur et à mesure de l'évolution de l'application de la loi et pour pallier aux défaillances du dispositif.

Bien évidemment les éléments esquissés sont très insuffisants et leur approfondissement nous paraît indispensable dans le cadre d'un travail spécifique autour de la question de la production de politiques publiques conjointe entre associations, coopératives et pouvoirs publics. Tout de même, dans la ligne de raisonnement qu'est la notre, il nous semble intéressant de pointer les énormes possibilités qui s'ouvrent aux spécialistes, pour davantage explorer la question de la relation entre associations, coopératives et pouvoirs publics dans la mise en oeuvre d'innovation sociales capables de modifier considérablement le cadre institutionnel au niveau local et national. Ces processus nécessitent une observation longue pour pouvoir confirmer les tendances lourdes ou constater les évolutions possibles de ces dispositifs originaux et spécifiques. Tout de même, il nous a paru essentiel de proposer une première lecture en termes d'action publique qui permet de mieux appréhender le rôle des différents acteurs légitimes dans les processus d'innovation sociale et en termes d'interaction public/privé dans le cadre vaste de la lutte contre la criminalité organisée.

Ce qui nous paraît évident est certainement la capacité d'innovation sociale des collectivités locales ainsi que des coopératives sociales et associations, lorsqu'elles sont véritablement porteuses d'un projet de société. La capacité en définitive à changer « *les architectures institutionnelles* » locales, afin d'atteindre un objectif commun qui s'inscrit dans la poursuite, par une action économique et politique, de la lutte contre la mafia. Les risques sont multiples et de plusieurs ordres et montrent toute la complexité de ces nouvelles formes de collaboration « développées » entre des acteurs aux profils différents. Il faut tout de même faire le constat que ces expériences innovantes d'action publique locale participent à décloisonner le « verticalisme » de l'action politique classique et à réduire la « parcellisation territoriale des problèmes » qui ont, l'un comme l'autre, participé à installer des formes arbitraires et opportunistes de gouvernement sur ce territoire difficile qui est le Sud de l'Italie. En conclusion, la question qui se pose pour l'avenir est de savoir comment pour les acteurs associatifs et coopératifs, il sera possible, avec l'acteur institutionnel, de transformer une politique publique innovante et ponctuelle en une véritable action politique structurelle et de soutien, au-delà des représentations collectives qui pèsent sur l'agir commun.



## Conclusion

Le lien entre les associations qui animent les centres sociaux de quartier et les coopératives sociales qui gèrent les biens confisqués à la mafia, nous semble évident bien que leurs pratiques soient extrêmement diversifiées. Les unes créent des micro-espaces d'action civique dans lesquels se tissent des formes diverses de confiance et d'interrelation désintéressée, au-delà de la sphère privée de chaque membre (usager, bénévoles, salariés). Elles constituent des solidarités élargies qui facilitent l'instauration de la confiance sociale et les opportunités de débat public en re-canalissant certaines formes fécondes d'interrelation entre les habitants des quartiers dans le cadre de la dénonciation du pouvoir territorial de la criminalité organisée. Les autres semblent être le prolongement des premières, car elles peuvent mobiliser des modalités d'interaction co-construites avec les pouvoirs publics locaux dans une visée d'action publique partagée, grâce à un consensus mutuel sur leur domaine d'intervention : la question de la légalité. Ce consensus nous semble s'être stabilisé grâce au « micro-travail » des associations de quartier qui ont grandement participé à donner un statut public à des questions retranchées dans la dimension privée (la peur de la violence mafieuse, l'entraide instrumental, ...). Les liens de confiance tissés avec le système institutionnel local se révèlent essentiels pour l'innovation sociale qui se concrétise dans la mobilisation d'expériences d'entrepreneuriat collectif avec une visée politique. En définitive, dans les cas des centres sociaux de quartier, comme dans le cas des coopératives sociales, il s'agit de modalités d'engagement civique qui participent à limiter les formes de contrôle social, de manipulation politique, voire d'influence mafieuse sur les activités économiques et institutionnelles.

## Bibliographie

**ALTER, Norbert.** « Action, culture et logiques d'innovation (Commentaire) ». *Sciences sociales et santé* n.123–134, 1998.

**ALTER, Norbert.** *L'innovation ordinaire*. Paris: Presses universitaires de France, 2005.

**BANFIELD, Edward C..** *The moral basis of a backward society*. New York : The Free Press, 1958, 204 p.

**BÉLANGER, Paul R., LAPOINTE Paul-André et LÉVESQUE Benoît.** « Innovations organisationnelles et blocages institutionnels. Le cas des entreprises au Québec. » *Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)*, 1998.

**BOUCHARD, Marie J,** *L'innovation sociale en économie sociale*. Montréal: Chaire de recherche du Canada en économie sociale, Université du Québec à Montréal, 2006.

**BRIQUET, Jean-Louis.** Italie : un système de pouvoir en procès. *Critique internationale*, n°3, 1999, pp.141-154

**CALTABIANO, Cristiano.** Micropolitiche dell'Antimafia. **In :** CATABIANO, Cristiano (éd.). *Anticorpi della società civile. L'Italia che reagisce al declino del paese. IX Rapporto sull'associazionismo sociale*. Rome : Carocci Editore, 2007, pp.141-177. (Studi economici e sociali Carocci)

**CAVADI, Augusto.** *Volontari a Palermo : indicazioni per chi fa o vuol fare l'operatore sociale*. 2e édition. Palerme : Centro siciliano di documentazione Giuseppe Impastato, 1998, 120 p. (CSD Appunti, n°4-5)

**CERSOSIMO, Domenico ; DONZELLI, Carmine.** *Mezzo giorno : realtà, rappresentazioni e tendenze del cambiamento meridionale*. Rome : Donzelli Editore, 2000, 288 p. (Saggi : Storia e scienze sociali)

**CHAMPEYRACHE, Clotilde.** La Mafia comme institution spécifique de l'économie sociale en Sicile. **In :** AUDIER, Florence ; GAZIER, Bernard ; OUTIN, Jean-Luc (éds.). *L'économie sociale : formes d'organisation et institution*. *XIXe Journées de l'AES*. Paris : L'Harmattan, 1999, pp.194-208

**COMMAILLE, Jacques.** Transformations du droit et de l'action publique. *Economie rurale*, vol.260, n°1, 2000, pp.20-25

**CRISANTINO, Amelia.** Danilo Dolci, una sfida a cambiare il futuro. **In :** . *La città spugna, Palermo nella ricerca sociologica*. Palerme : Centro Impastato, 1990, pp.79-104. (Quaderno, n°2)

**DANDURAND, Louise.** « Réflexion autour du concept d'innovation sociale, approche historique et comparative ». *Revue française d'administration publique* 115(3):377. 2005.

**DEGAVRE, Florence et NYSSSENS, Marthe.** « L'innovation sociale dans les services d'aide à domicile. Les apports d'une lecture polanyienne et féministe ». *Revue Française de Socio-Économie* 2(2):79. 2008.

- DE SPIRITO, Angelomichele (éd.).** *Sud e famiglia*. Rome : Euroma, 1993, 205 p.
- DEWEY, John et BIDET, Alexandra Quéré Louis et TRUC Gérôme.** La formation des valeurs. Paris: La Découverte. 2011.
- DJELLAL, Faridah, et GALLOUJ Faïz.** « Innovation dans les services et entrepreneuriaT : au-delà des conceptions industrialistes et technologistes du développement durable ». *Innovations* 29(1):59. 2009.
- FAVA, Ferdinando.** *Banlieue de Palermo : une version sicilienne de l'exclusion urbaine*. Paris : L'Harmattan, 2007, 381 p. (Anthropologie critique)
- GAGLIO, Gérald.** Sociologie de l'innovation. Paris: Presses universitaires de France. 2011.
- GALLOUJ, Faïz.** Économie de l'innovation dans les services. Paris: L'Harmattan. 1994.
- GINATEMPO, Nella.** Famiglie di madri e figlie. Uno studio sulla vita familiare a Messina. In : MELONI, Benedetto (éd.). *Famiglia meridionale senza familismo : strategie economiche, reti di relazione e parentela*. Catanzaro : Meridiana Libri, 1997, pp.355-381
- HERMEL, Laurent, et LOUYAT, Gérard.** Innovation dans les services. La Plaine Saint-Denis, France: Afnor. 2008.
- KLEIN, Juan-Luis et HARRISSON, Denis.** L'innovation sociale émergence et effets sur la transformation des sociétés. 2007.
- LABORIER, Pascale, TROM, Danny,** Historicités de l'action publique. Paris: Presses universitaires de France. 2003.
- LÉVESQUE, Benoît, LA JEUNESSE-CREVIER, François,** Innovations et transformations sociales dans le développement économique et le développement social : approches théoriques et politiques publiques. coll. « Études théoriques », Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), 72 p., Montréal. 2005.
- LEVEQUE A.,** "La sociologie de l'action publique", dans FRERE B. et JACQUEMAIN M., *Epistemologie de la sociologie : Paradigmes pour le XXI siècle*, de Boeck université, Belgique.2008.
- LOMBARDI SATRIANI, Luigi.** Più padre, meno padrone In : DE SPIRITO, Angelomichele (éd.). *Sud e famiglia*. Rome : Euroma, 1993, pp.93-98.
- LONCLE, Patricia.** « Territoires et innovation sociale ». *Revue française d'administration publique* 115(3):399. 2005.

**MATARD-BONUCCI, Marie-Anne.** *Histoire de la mafia*. Bruxelles : Ed. Complexe, 1994, 316 p. (Questions au XXe siècle, n°61)

**MELONI, Benedetto (éd.).** *Famiglia meridionale senza familismo : strategie economiche, reti di relazione e parentela*. Catanzaro : Meridiana Libri, 1997, 432 p. (Saggi)

**MENDELL, Marguerite.** « Karl Polanyi et le processus institué de démocratisation économique ». Revue Interventions économiques n. 33. 2006.

**MUTTI, Antonio.** *Il buon vicino : rapporti di vicinato nella metropoli*. Bologne : Il Mulino, 1992, 132 p.

**MUTTI, Antonio.** Sociologia dello sviluppo e questione meridionale oggi. *Rassegna italiana di sociologia*, Tome XXXII, n°2, 04/1991, pp.155-179

**OCDE.** Manuel de Frascati. Méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental. Paris: Organisation de coopération et de développement économiques.2002.

**PUTNAM, Robert D.** Bowling Alone : America's Declining Social Capital. *Journal of democracy*, vol.6, n°1, 1995, pp.65-78

**PUTNAM, Robert D.** The prosperous community : social capital and public life. *The American Prospect*, n°13, 1993b, pp.35-42

**RICHEZ-BATTESTI, Nadine, et VALLADE, Delphine.** « Économie sociale et solidaire et innovation sociale : Premières observations sur un incubateur dédié en Languedoc Roussillon ». *Innovations* 30(2):41. 2009.

**SCIARRONE, Rocco.** Réseaux mafieux et capital social. In : BRIQUET, Jean-Louis (éd.). *Les Mafias*. Paris : Hermès science publications, 2000, pp.35-56. (Politix, vol.13, n°49)

**SPAGNOLETTI, G.,** 1977, *Conversazioni con Danilo Dolci*, Milano, Mondadori.

**TURNATURI, Gabriella.** Limiti come risorse. In : CARBONARO, Antonio ; FACCHINI, Carla (éds.). *Capacità, vincoli e risorse nella vita quotidiana. Tradizione e innovazione nella riproduzione sociale*. Milan : Franco Angeli, 1993, pp.127-135